

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 469
AMNEVILLE, le 23 mars 2018

RESOLUTIONS

Document approuvé le 23 mars 2018
Classification du document : public

Réunion du vendredi 23 mars 2018, 17h30-20h

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - COSSON Valérie – CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Jean Christophe BRUN	Commissaire aux comptes
Alain DELMAS	Chargées de missions
Jean Pierre LE ROUX	Président Comité Régional Nouvelle Calédonie
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Georges MAURY	Président CODEP Moselle
Jean Michel PONTIER	Médecin Fédéral National
Bernard SCHITTLY	Président Comité Régional Est
Richard THOMAS	DTN
Carl WILLEM	Médecin Coordonateur des équipes
Gabriel VASSEUR	Conseil des Sages

Absents et excusés :

Louis GUILLAUME Conseil des Sages

1 – Intervention du Commissaire aux Comptes :

Nous avons certifié les comptes sans réserve, Il n'y a pas de convention réglementée entre les administrateurs et la fédération.

2 - Points du Président :

* Suite à l'adhésion de la FFESSM à la charte des engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements sportifs, la Ministre, Mme Laura FLESSEL, a félicité la fédération pour son engagement.

* Le Président a reçu au siège le Colonel de la Gendarmerie Maritime de Méditerranée J. MOLERA et le Commissaire Général (marine) T. DUCHESNE, Adjoint au préfet maritime de Méditerranée. Ce rendez-vous est lié à la politique de prévention de la fédération, notamment l'édition des flyers très grand public qui seront distribués à partir d'avril par la Gendarmerie maritime Méditerranée sur les 3 Comités de Méditerranée. Opération commune de la préfecture maritime, de la gendarmerie maritime de méditerranée et de la FFESSM. Elle est appuyée Nationalement par le Ministère des Sports.

CDN N° 469 – 1/5

Des flyers seront envoyés à chaque clubs et SCA et une conférence de presse le 11 avril avec l'ensemble des sports nautiques et T. DUCHESNE. Le Préfet s'est engagé à s'adresser à ses homologues des autres quartiers maritimes pour leur proposer de créer le lien pour que l'on face les versions Atlantique et Manche.

* Point sur la mise en place de la bourse d'emploi sur internet : A partir du top départ et dès une dernière réunion de calage, il faut attendre 3 semaines.

* Point sur le groupe de travail sur le fonctionnement du conseil des sages : Le travail doit être rendu pour le CDN de juin.

3 - Points organisation AG Amnéville :

Points sur l'organisation de l'AG.

Rappel : Le CDN, les élus, doivent aller visiter les commissions le samedi matin.

Point sur l'approbation du règlement disciplinaire : les modifications ont été adoptées par le CDN.

Présence de la Fédération Luxembourgeoise.

4 - Points du Trésorier Général :

Arrêt des comptes de la FFESSM :

Résolution 18/060 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Budget Prévisionnel 2018 :

Résolution 18/061 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

5 – Points sur le CDN du moins de Juin :

Point sur le CDN qui est organisé en juin à Montluçon ;

Le CDN remercie les politiques, très engagés sur les évènements de la FFESSM à Montluçon.

Le CDN se fera en même temps que le Championnat de France de PSP.

L'organisation des transports est difficile et est donc à prévoir à l'avance.

Les Présidents de régions sont invités.

6 – Dates de représentations du CDN pour les championnats :

- Championnats de France NAP Apnée et Tir à Montluçon du 11 au 13 mai 2018 : Chantal DELCAUSE, Myriam ZIANE, Sébastien ALLEGRE et Sébastien GRANDJEAN.
- Séminaire de travail de la Médicale 19 et 20 mai 2018 à Annecy : Anne Edith CURE.
- Championnat de France de descente NEV le 20 mai 2018 à Thonon : Sylvie GAUCHET.
- Championnat de France d'Orientation du 19 au 21 mai 2018 à Bischheim : Michel LAMBINET.
- Championnat de France Eau Libre NAP à Val Joly 2 et 3 juin 2018 : Réunion du CDN donc personne.
- Championnat de France de Slalom à Châteauneuf sur Cher le 3 juin 2018 : Réunion du CDN donc personne.
- Championnat de France de Poids Constant le 30 juin 2018 à Villefranche : Sébastien ALLEGRE et Sébastien GRANDJEAN.
- Réunion annuelle commission Biologie les 27 et 28 octobre 2018 à Dunkerque : Chantal DELCAUSSE.
- Coupe du monde de PSP les 2 et 3 novembre à Nîmes : Myriam ZIANE, Pierre DUNAC et Sébastien GRANDJEAN.
- Championnat national des Clubs à Vendôme 8 et 9 décembre 2018 : Pascal MARC.
- Championnat de France de hockey du 18 au 21 mai à Montluçon : Pascal MARC et Claude MARTIN.

CDN N° 469 - 2/5

7 – Proposition partenariat AZUREVA :

Ce partenariat se ferait sur 3 ans avec à terme l'idée d'avoir un certain nombre de villages vacances Azureva labélisés en fonction de critères qu'ils nous restent à établir.

L'idée est de mettre dans le catalogue Azureva la possibilité de faire l'activité plongée, et bien sûr de rapprocher les structures volontaires pour en faire leur promotion et envoyer les clients du village faire de la plongée. L'intérêt est également de pouvoir nous adresser aux clients Azureva via un mail.

Pour cette année il s'agirait de faire coïncider notre communication de la licence à 1€ dans le pack N1 + Licence avec celle d'Azureva sur le village test d'Argelès-sur-Mer. Cela nous permettra de vérifier les retombées de la double opération et si ce partenariat fonctionne sur ce village et pour les clubs autour.

L'année prochaine il est envisagé de labéliser 5 villages.

Communication sur le site fédéral et le facebook et en retour publicité dans leur brochure et dans leur mailing et un communiqué de presse sur la licence à 1€ dans le secteur d'Argelès.

Nos licenciés bénéficieront des tarifs préférentiels sur les séjours de tous les villages Azureva.

Résolution 18/062 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – Présentation du MFN et du Médecin Coordonateur :

Jean Michel PONTIER : Docteur en médecine, je suis médecin militaire, J'ai fait l'Ecole du service santé des armées à Lyon, j'ai servi dans la marine, je me suis orienté vers les forces spéciales, les commandos marines et nageurs de combat, j'ai un passé très opérationnel. Je suis spécialisé en médecine hyperbare et plongée.

J'ai exercé pendant 8 ans les fonctions de Médecin chef de l'école de plongée de la marine à St Mandrier. Médecin hyperbare à l'hôpital St Anne. J'occupe le poste de référent pour le Ministère de la défense dans le cadre de la plongée militaire. Je suis confronté au quotidien à donner un avis, conseiller.

Je ne suis pas inscrit à l'ordre des médecins pour des dispositions purement réglementaires car en tant que médecin militaire, fonctionnaire de l'Etat, à ce titre je n'ai pas le droit d'exercer d'activité lucrative à côté. Tant qu'on est en activité militaire nous ne pouvons pas nous inscrire à l'ordre des médecins.

Je suis membre du conseil scientifique de MEDSUBHYP. J'ai été amené depuis plusieurs années à intervenir à la CMPN lors de réunions.

Je travaille en étroite collaboration avec Carl WILLEM médecin coordonnateur des Équipes de France, et Frédéric DI MEGLIO médecin élu au CDN.

Carl WILLEM : Ancien médecin militaire. Médecin hyperbariste au CHU de Nice depuis 4 ans. Je suis impliqué dans la médecine du sport, en médecine de plongée et hyperbare. Je suis belge, et installé depuis 4 ans en France. Je fais partie du CD du CODEP 06. Je m'occupe de la sécurisation médicale du championnat de France de Poids Constant. Je travaille avec Frédéric DI MEGLIO sur le Sports Santé. J'œuvrais jusqu'à présent dans la commission médicale.

Mon rôle : travail en collaboration étroite avec notre MFN et DTN.

Missions : Suivi médical réglementaire des élites.

J'essaie de recevoir et d'analyser les résultats que la fédération me confie depuis le mois de septembre. On essaye d'améliorer les choses au niveau de la communication.

Richard m'a demandé de participer à la journée des entraîneurs qui a été un succès collectif. Intervention dans Subaqua, dans la prévention et la lutte contre le dopage.

L'objectif est de rencontrer tous les entraîneurs et les sportifs. Intervention à Montluçon pour le suivi des élites et la surveillance pour l'Apnée.

* **Problème avec la CMPN** : Un courrier, adressé à la Ministre des sports par la direction de la CMPN, attaque la politique du Président de la fédération ainsi que des membres du CDN. Jo Vrijens vice-président de la fédération signale que des mails privés sont aussi arrivés sur le bureau de la ministre.

En effet, à ce courrier sont joints plein de mails, des mails privés du président, de Mr Jo Vrijens, du directeur de la fédération. Le président souligne le caractère intolérable et irrespectueux de ce procédé ! Il sait que les membres de la CMPN ne s'associent pas unanimement à ce qui s'est passé, notamment lors du CDN précédant ; hélas, ce courrier démontre une nouvelle escalade.

CDN N° 469 - 3/5

Pourtant, le président essaie de mettre de l'huile dans les rouages, c'est son rôle de président. A chaque fois il en est fort mal récompensé.

Les rédacteurs du courrier et leurs soutiens expriment ainsi leur vision erronée du système et leur manque total de respect des rôles des uns et des autres : le mirage que la CMPN devrait tout imposer à l'exécutif. Or il y a une hiérarchie à respecter, chacun à sa place, les corps consultatifs sont consultés, alors que l'exécutif administre, décide et rend exécutoire. Le Conseil d'Administration est élu par le *vox populi* et c'est lui qui dirige la fédération.

Ces turbulences à priori marginales ont en fait des conséquences lourdes ; celles de décrédibiliser la fédération ou encore de permettre à certains détracteurs, au plus haut niveau, d'instrumentaliser la situation à leurs profits. Des gens externes à la fédération mais qui savent manœuvrer et faire de la politique, le président pense à certains syndicats, se sont emparés de ça, et se sont manifestés.

En marge de ces premiers manquements, la présidente de la CMPN transporte également au sein de la société savante MEDSUBHYP des affaires internes de la fédération qui n'ont rien à y faire.

En conséquence de quoi, dans le seul objectif de protéger la fédération et tout le travail engagé, afin de manifester un grand respect au Conseil d'Administration, le président est amené à l'avenir à éviter tout échange écrit ou oral avec l'actuelle Présidente de la CMPN, puisque les propos du président, ou ceux d'autres membres du CDN ou ceux de membres du personnel fédéral, sont détournés, externalisés et envoyés à des personnes qui n'en étaient pas destinataires initialement.

Les membres du bureau, Jo Vrijens et le directeur de la fédération, également affecté par des propos déplacés de la part des partisans de cette fringue, s'associent à ce principe et feront donc de même.

Les autres ressources de la CMPN qui, elles, veulent travailler sereinement, sont évidemment les bienvenues.

9 - Règlement médical :

* **Point sur le vote du règlement médical** : Point sur le vote du CDN.

La modification du règlement intérieur ne sera proposée au vote en AG qu'en 2019.

Proposition de modification de l'article 5a du RMF : (Rajouts en vert)

a) **du MFN** : il est nommé, **en application de l'article 30 des statuts**, conformément aux dispositions de l'article IV.1.2.1.1 du Règlement Intérieur de la FFESSM, par le Comité Directeur National de la fédération, sur proposition du Président de la fédération. Cette nomination devra être transmise, pour information, au ministère chargé des sports. Il devra obligatoirement être docteur en médecine, être diplômé de médecine du sport, inscrit au Tableau de l'Ordre des Médecins et titulaire de la licence fédérale en cours de validité. **Il est précisé ici, qu'à défaut d'inscription à l'ordre, le MFN doit être par ailleurs autorisé légalement à l'exercice de la médecine.** Les fonctions de MFN sont incompatibles avec celles d'élu au Comité Directeur National. Il peut être mis fin à ses fonctions par démission ou dans les mêmes conditions que sa nomination. Dans ce cas, le Comité Directeur National procédera à une nouvelle nomination dans les conditions statutairement prévues.

Résolution 18/063 : 20 membres du CDN

Vote : modification du règlement médical

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 19

Vote : Adopté à la majorité

10 - CACI :

Proposition du CACI de la CMPN qui n'est pas adapté.

Un travail a été fait pour établir un nouveau CACI. Le projet a été proposé à la CMPN.

Proposition d'adoption mais avec possibilité de modifications et améliorations futures.

Proposition de certificat médical :

Résolution 18/064 :

Vote : Nous demandons instamment à la CMPN de fournir un certificat médical adapté finalisé demain matin en AG de la CMPN, si tel n'est pas le cas dès la semaine prochaine le CDN votera par voie électronique sur la proposition de CACI du Secrétaire Général, étant entendu que le CDN reste ouvert à d'éventuelles modifications futures.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – ATP Plongeur :

Développement en cours ; l'explication de l'origine de ce projet est la réponse faite à certaines bases fédérales qui souhaitent accueillir dans leur projet pédagogique, des personnes qui savent déjà plonger par l'intermédiaire de cet ATP. C'est une volonté d'élargir cet ATP aux autres structures fédérales qui souhaiteraient l'utiliser. Une information sera faite sur les média de la fédération.

Pour mieux répondre à la réalité du terrain, il est plus opportun que cet ATP Plongeur ne soit plus renouvelable, contrairement à la décision prise par le CDN en février.

12 – Structure professionnelle (sca) :

Conformément à la charte des Sca, un CR a émis un avis défavorable concernant la demande d'agrément d'une structure commerciale. Il appartient au CDN de décider en dernier ressort.

Résolution 18/065 :

Vote : Le CDN suit l'avis du comité régional.

Contre : 0 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité

Le système de charte concernant l'agrément des SCA doit être revu pour mieux répondre aux évolutions. Groupe de travail sur la rénovation de la charte des SCA : Alain DELMAS, Jo VRIJENS, Pierre DUNAC. Cette charte doit être adoptée au prochain CDN pour que la nouvelle version soit soumise à la signature de toutes les SCA au moment de l'envoi des dossiers de renouvellement début août.

13 – Conseil des Sages :

Demande au groupe de travail concernant les Sages, de rendre un travail pour le CDN de juin.

Membres du groupe : Myriam ZIANE, Francis MERLO, Pierre DUNAC et Sébastien GRANDJEAN.

14 – Candidatures Label écosub :

Le Comité de suivi propose le renouvellement de 4 structures.

6 nouvelles structures :

- CODEP 27,
- SCA le Paradis des Bulles
- Alsace Nautilus club
- Base fédérale de Beaumont sur Oise
- CODEP 75
- Subaqua club du Poitou.

Résolution 18/066 :

Vote :

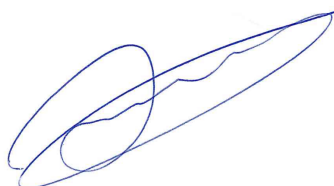
Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à la majorité

Fin du CDN à 20h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD



CDN N° 469 - 5/5